

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

PROPOSITION N°2

Thème de la proposition

Foncier agricole

Description de la proposition

Pour reprendre la main sur le foncier agricole qui aujourd'hui subit la pression des résidences secondaires et d'investisseurs non impliqués dans la vie locale de la commune, la proposition serait la communalisation locale du foncier agricole (pas de titre de propriété, pas de bail, pas de fermage, juste une gestion commune d'une ressource commune) à l'échelle d'un territoire cohérent (environ 30 000 habitant-es).

Avantages et inconvénients de la proposition

Avantages :

- avoir la main collectivement sur l'aménagement du foncier et la préservation des paysages (le PLU ne suffit pas pour cela, tant que la propriété du foncier agricole est privatisée) ;
- possibilité d'une décision collective des cultures et productions de la commune ;
- possibilité d'une décision collective des modes cultureux ;
- conséquences probables : relocalisation de la production et de la consommation alimentaire ; diversification des productions ; biodiversité renforcée ; attention aux paysages ; créations d'emplois qui ont du sens ; facilitation de l'installation de jeunes agriculteur.ices (sans l'obstacle du foncier et du capital d'entrée).

Inconvénients :

- déstructuration majeure pour le système agricole actuellement établi
 - période de transition complexe à réfléchir ;
- confrontation à l'attachement patrimonial aux terres de nombreuses familles d'agriculteur.ices ;
- confrontation à l'attachement patrimonial de nombreuses familles bourgeoises ayant des domaines de plusieurs hectares (destination agricole dévoyée pour de la simple fauche ou de l'équestre).

Acteurs (monde associatif, décideurs, entreprises, etc.) de la mise en œuvre de cette proposition et échelon territorial

Gestion et organisation locale :

- les services du cadastre, de l'urbanisme des collectivités territoriales ;
- les associations d'éducation populaire spécialisées en agriculture ;
- les personnes habitantes le territoire ;
- les personnes formées aux métiers agricoles opérationnels.

Transformation des filières longues actuelles (acteurs qui doivent engager un changement d'échelle pour permettre une territorialisation des réflexions de production) :

- les coopératives agricoles territoriales et nationales ;
- les transformateurs ;
- les associations d'éducation populaire spécialisées en agriculture.

Coordination nationale pour organiser les filières de production et la souveraineté alimentaire des territoires (organiser les échanges opportuns entre territoires) :

- les DRAAF ;
- les salarié-es des services foncier des Chambres d'agriculture (sans validations internes - mises à disposition des salariés pour les territoires par ordonnance de l'Etat) ;
- les salarié-es des SAFER (sans validations internes - mises à disposition des salariés pour les territoires par ordonnance de l'Etat).

Les ressources nécessaires (financière, matérielle et immatérielle)

Ressources financières :

- frais de fonctionnement pour réunions et animations, fêtes de débats participatifs ;
- indemnisation du temps de travail pour les coopératives agricoles et leur réinvention territorialisée ;

- coût de plantations de 800 000 km de haies pour redessiner les parcelles (linéaire de haies arrachées entre 1970 et 1990).

Ressources matérielles :

- des espaces en dur de rencontre régulière sur les fermes pour construire les parcelles et les projets agricoles avec les agriculteurices en place et les novellaux qui souhaitent porter une production
- des mains pour le montage et le démontage des évènements festifs de débats locaux
- les ressources matérielles de tous les services sus-cités pour l'accomplissement de leurs missions de coordination éventuelle des productions

Ressources immatérielles :

- temps
- patience
- volonté
- écoute
- compréhension

Calendrier de mise en œuvre de cette proposition

Janvier 2022 : Entrée en vigueur du plan de communalisation du foncier agricole.

Janvier 2023 : Premières communes/territoires en gestion communale de la production alimentaire, premières installations sur foncier communautaire, premières coopératives céréalières, laitières et transformateurs territorialisé-es, +250% du nombre de magasins de producteurices en vente directe.

INFORMATIONS

Prénom, NOM : Léa VICET

Profession : Porteuse de projet agricole